



Grand Port Maritime de Rouen

Ph. DEISS, Directeur du Port

AVIS A LA NAVIGATION n° 2009 / 20

SEINE MARITIME

Appontement de BERVILLE

PK 278,400 – Rive gauche

ANNULE ET REMPLACE L'AVIS A LA NAVIGATION 2008-58

STATIONNEMENT REGLEMENTE

Messieurs les usagers de la Seine sont informés que, conformément à l'avis à la navigation n°80/101 du 22 décembre 1980, le stationnement de la batellerie à l'appontement de Berville situé au PK 278,400, rive gauche, n'est autorisé que pour le chargement des agrégats, et après en avoir prévenu la capitainerie.

Toutefois, un bateau devant charger le matin à cet appontement peut être autorisé exceptionnellement à y accoster en attente la nuit précédente, après en avoir fait la demande à la capitainerie.

Rouen, le mercredi 13 mai 2009.

Pour le Directeur du Port,
Le Commandant de Port



J.Y. DERANSI